

*Décision de la présidence*

**M. le Président:** Compte tenu des observations que la présidence vient de faire, l'interprétation du député de Cap-Breton—Richmond—Est est tout à fait exacte.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, conviendrait-il à ce moment-ci de demander le consentement unanime pour que la motion n° 34 du député de Papineau—Saint-Michel soit présentée à la Chambre, débattue et tranchée?

Y a-t-il consentement unanime de tous les partis de la Chambre?

**M. le Président:** Je comprends parfaitement le point de vue du député de Cap-Breton—Richmond—Est.

Il a invoqué le Règlement pour laisser entendre à la Chambre qu'il y aura peut-être consentement. Si c'est le cas, ce consentement devrait probablement suivre des discussions entre les députés des deux côtés de la Chambre. Certains faits indiquent assurément, du moins pour l'instant, qu'il n'y a pas consentement unanime. Je crois que nous devons passer à d'autres questions.

• (1510)

[Français]

**M. Lapierre:** Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement. Plus tôt, mon collègue de Cap-Breton—Richmond—Est a demandé le consentement unanime et nous, du Bloc québécois, avons dit oui. Je n'ai entendu personne s'y opposer. Si quelqu'un a dit non, cela vient d'où, monsieur le Président?

[Traduction]

**M. le Président:** Tout d'abord, je n'ai pas demandé le consentement unanime. J'ai dit que la question devait être discutée entre députés puis que, si elle était soumise à la Chambre, nous verrions ce que celle-ci ferait. J'ai dit que j'avais distinctement entendu certains députés dire que, pour le moment du moins, ils n'étaient pas d'humeur à donner leur plein consentement.

**M. Nystrom:** Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je comprends votre décision, monsieur le Président, et je comprends les observations que vous avez faites il y a un moment.

Le leader du gouvernement à la Chambre a demandé le consentement unanime pour la motion n° 34 au nom du député de Papineau—Saint-Michel. Je voudrais demander la même chose pour les autres motions faisant l'objet de votre décision, monsieur le Président, pour la

simple raison que le leader du gouvernement à la Chambre, il y a une semaine ou deux, disait que le gouvernement serait prêt à envisager la possibilité de considérer des amendements débordant du cadre du projet de loi. Pour cela, il faut le consentement unanime de la Chambre. Je voudrais donc demander la même chose pour les autres motions.

**M. le Président:** La difficulté devant laquelle je me trouve, c'est qu'aucune motion n'a été présentée à la Chambre. Le député de Cap-Breton—Richmond—Est a fait une suggestion par le biais d'un rappel au Règlement, mais à moins que cela ne soit repris et qu'on demande quelque chose de précis à la Chambre, je ne peux pas continuer dans cette voie.

Comme je l'ai dit, la chose à faire est peut-être qu'il y ait des discussions entre les députés et qu'on demande à la présidence de soumettre quelque chose à la Chambre.

[Français]

**M. Blackburn (Jonquière):** Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Compte tenu que notre collègue demande qu'il y ait un appui unanime de la Chambre pour discuter de la motion n° 34, et que vous, monsieur le Président, dans votre décision de ce matin, faisiez référence aux motions n°s 28, 29, 31, 32, 33 et 34, eh bien, dans ce contexte-là, j'aimerais que l'ensemble de ces motions soient discutées pour voir s'il y a un appui unanime de la Chambre.

**M. le Président:** Je comprends la position de l'honorable député, mais avec le plus grand respect, c'est la même position qui a été prise ce matin. Sans le consentement unanime, il est impossible pour la Présidence de prendre une position. À ce moment-ci, c'est une question de discussion entre tous les députés de la Chambre.

[Traduction]

Le député veut-il intervenir au sujet du même rappel au Règlement?

[Français]

**M. Lapierre:** Monsieur le Président, vous êtes en train de nous dire qu'on ne peut se parler entre nous. J'ai bien entendu de mes oreilles le leader parlementaire du Parti libéral dire qu'il était d'accord, le porte-parole du NPD dire qu'il était d'accord, un porte-parole conservateur dire qu'il était d'accord. Tout le monde étant d'accord, monsieur le Président, pourquoi remettre à plus tard ce qu'on peut faire maintenant?